



## **DÉCISION DE DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ D'UNE PROCÉDURE DE PASSATION**

### **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE - LOT 4 « MENUISERIES EXTERIEURES ALU-BOIS / BSO »**

**Objet de la procédure de passation :** TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE - LOT 4 « MENUISERIES EXTERIEURES ALU-BOIS / BSO » (Consultation n°2024TX1907MAPA).

#### **Nom et adresse du représentant du pouvoir adjudicateur :**

Monsieur le Président, André BRUNDU  
Communauté de communes de Petite Camargue  
145 Avenue de la Condamine - 30600 Vauvert  
Tel : 04 66 51 19 20 – Fax : 04 66 51 19 30  
Courriel : [marchepublic@cc-petitecamargue.fr](mailto:marchepublic@cc-petitecamargue.fr)

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte en application des dispositions de l'article R.2123-1-2° du Code de la commande publique (« petits lots »).

**Déclaration :** Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation ou retiré le dossier de consultation que la Communauté de communes de Petite Camargue déclare l'infructuosité de la procédure de passation « TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CUISINE CENTRALE INTERCOMMUNALE - LOT 4 MENUISERIES EXTERIEURES ALU-BOIS / BSO » pour le motif suivant : aucune candidature ni aucune offre n'a été déposée sur la consultation.

#### **Voies et délais de recours :**

- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

A Vauvert, le 27 SEP. 2024

Le Président,

André BRUNDU

